

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Chantal Mainville	Numéro de permis 1029008	Date d'inspection Le 02 mars 2022	
Nom de l'établissement Halte scolaire L'Univers des Petits		Numéro de téléphone (506) 764-2978	
Adresse 1191 rue des Fondateurs Paquetville NB E8R 1A9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

Les règlements de santé publique sont maintenus.

- Les dossiers des enfants sont complets.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet.
- Les dossiers des membres du personnel sont complets.
- Les dossiers des incidents des enfants sont complets.
- Le matériel intérieur est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents, de plus est gardé propre et en bon état.

Pendant ma surveillance, les enfants ont joué dehors, par la suite tout le monde est entré pour la collation par groupe. Les enfants se préparent à nouveau par la suite pour retourner jouer à l'extérieur.

original signé par
Sylvie Richardson

Le 02 mars 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Vicky Cormier

Le 02 mars 2022

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date